



PROCES-VERBAL

DU COMITE SYNDICAL DU 28 JANVIER 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 janvier 2026 à dix-neuf heures, le Comité syndical dûment convoqué le 22 janvier deux mille vingt-six, s'est réuni salle du Conseil à LIGNE, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 14

Nombre de délégués participant au vote : 12 (dont 1 pouvoir)

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRETEC

Elus Le Cellier : Michael DAVID

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE (pouvoir à Cécile COTTINEAU)

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Frédéric DELANOUE), Sylvie FEILLARD

Elus Ligné : Maurice PERRION,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBILEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Anita MENET Déborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

Secrétaire de séance : Stéphanie BERITAULT

L'ordre du jour était le suivant :

ORDRE DU JOUR :

Approbation du compte rendu du Comité Syndical du 10 décembre 2025

1. DÉCISIONS SYNDICALES

- 1.1 Renouvellement d'adhésion au service de médecine préventive du centre de gestion
- 1.2 Débat d'orientation budgétaire 2026
- 1.3 Approbation du compte de gestion 2025
- 1.4 Approbation du compte administratif 2025
- 1.5 Affectation du résultat

2. DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

3. ACTUALITÉS DU SIVOM

4. QUESTIONS DIVERSES

Le compte-rendu du Comité Syndical du 10 décembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

N°28.01.2026-01 : RENOUELEMENT D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION

La Présidente explique à l'Assemblée que le SIVOM adhère au service de médecine de prévention du centre de gestion. La convention est arrivée à échéance le 31 décembre 2025. Il convient de renouveler cette convention.

Le service qui s'intitule désormais Service de santé au travail du centre de gestion assure :

- Suivi médical et réglementaire des agents (visites périodiques, à la demande...)
- Des actions en milieu de travail (étude de poste, analyse de situations, accompagnement des collectifs),
- Mobilisation coordonnée de professionnels de santé et d'acteurs de la prévention et du maintien en emploi : médecins du travail, infirmiers en santé au travail, consultante sociale, préventeurs... ;
- Accompagnement des employeurs et encadrants dans les démarches de prévention durable ;
- Actions collectives et inter collectivités sur les facteurs organisationnels et relationnels de la santé au travail.

Il aura la charge de suivre l'ensemble des agents rémunérés par la collectivité.

Le taux de cotisation sur la masse salariale brute s'élève à 0.51% pour 2026 (Taux inchangé depuis 2022) et est révisable chaque année par délibération du conseil d'administration. La convention prévoit également la fixation d'un tarif pour rendez-vous non honoré à 70 € par consultation.

La convention est conclue pour une durée de 4 ans et prendra fin le 31 décembre 2029.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- D'approuver les termes de la convention
- D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention jointe en annexe de la présente note

N°28.01.2026-02 : DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Madame la Présidente expose que :

Le Débat d'orientation budgétaire (DOB) constitue une étape impérative avant l'adoption du budget primitif dans toutes les collectivités de 3 500 habitants et plus ainsi que les EPCI qui comprennent au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

La tenue du DOB doit avoir lieu dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Le ROB (Rapport d'Orientation Budgétaire) joint à la présente note est présenté par Mme La Présidente.

Monsieur Maurice PERRION réagit aux difficultés de remplissage des structures petite enfance de Couffé et Le Cellier et à la baisse des naissances sur le territoire du SIVOM. En effet, la commune est régulièrement saisie sur des demandes d'implantation de crèche privée ou encore de maison d'assistante maternelle (MAM). Il précise qu'il renvoie systématiquement les porteurs de projet vers le SIVOM même si les communes ont leur mot à dire sur le respect des règles d'urbanisme.

Madame Florence BEZIER s'inquiète de voir des nouvelles installations de MAM alors que les assistantes maternelles du secteur ont de plus en plus de mal à remplir.

Madame Anne Marie CORDIER explique que les assistantes maternelles se regroupent en MAM afin d'être moins isolées. Elle précise à l'assemblée qu'en peu de temps le territoire a connu une évolution des demandes et des offres de place en crèche ou en accueil individuel. Après une période de tension sur les offres, aujourd'hui, certaines assistantes maternelles sont au chômage partiel. Aussi, est-il très important que les porteurs de projet soient dirigés par les communes vers le SIVOM et notamment le service du RPE car ce service suit de près l'évolution de l'offre et de la demande sur le territoire. Sur l'installation de crèche privée, les communes doivent obligatoirement orienter les porteurs de projets vers le SIVOM qui en tant qu'autorité organisatrice du service public de la petite enfance devra émettre un avis sur toute nouvelle implantation.

Madame Cécile COTTINEAU demande si la somme de +2 800 € en plus perçue en 2025 sur le poste de chargé de coopération concerne le seul poste de la chargée de coopération.

Madame Capucine CARIOU, chargée de coopération, précise que la CAF finance à hauteur de 1.2 ETP comprenant son poste à hauteur de 0.9 ETP, le reste étant réparti sur des postes clés en lien avec le projet CTG.

Madame Cécile COTTINEAU demande si les sommes supplémentaires de recettes CAF perçues au CA 2025 seront reconduites pour 2026.

Madame Capucine CARIOU précise que certaines sommes seront reconduites mais que d'autres dépendent des publics accueillis et peuvent faire l'objet d'importante variation (exemple : bonus mixité).

Madame Cécile COTTINEAU note que dans les perspectives du ROB est évoqué le renouvellement du PEDT à compter du 1^{er} septembre 2026. Les nouveaux élus arriveront en avril, comment va-t-on faire ?

Madame Capucine CARIOU explique qu'après échange avec jeunesse et sport, il lui avait été conseillé de procéder tout de même au renouvellement en repartant sur les mêmes bases que le précédent PEDT et en réunissant les partenaires externes pour discuter des ajustements nécessaires. Les prochains élus pourront s'ils le souhaitent apporter des modifications par voie d'avenant.

Monsieur Daniel PAGEAU demande si le SIVOM a eu des retours des communes qui ont perçu des fonds de l'Etat dans le cadre du service public petite enfance.

Monsieur Maurice PERRION informe l'assemblée que la commune de Ligné a décidé de reverser et qu'elle délibérera en ce sens jeudi soir. Il précise que ces sommes auraient pu être gardées par les communes pour améliorer les bâtiments.

Monsieur Daniel PAGEAU explique que toutes les autres communes ont également la charge des bâtiments et ne bénéficient pas de ce type d'aide.

Madame Anne-Marie CORDIER précise que dans l'immédiat le SIVOM n'a pas de retour de la mairie du Cellier à la suite du courrier qu'elle a adressé aux deux communes concernées mais qu'un échange aura lieu avec le maire ou entre DGS à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Prendre acte de la tenue du débat et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

N°28.01.2026-03 : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025

La Présidente expose à l'assemblée que pour l'année 2025, le compte de gestion s'établit de la manière suivante :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Résultat de clôture 2024	259 189,10 €	25 823,80 €	285 012,90 €
Dépenses (Mandats émis en 2025)	1 546 766,97 €	41 061,34 €	1 587 828,31 €
Recettes (Titres émis en 2025)	1 448 206,64 €	36 354,79 €	1 484 561,43 €
Résultat de l'exercice 2025 (déficit)	-98 560,33 €	-4 706,55 €	-103 266,88 €
Résultat de clôture 2025	160 628,77 €	21 117,25 €	181 746,02 €

Après d'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2025 du budget général et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par Madame Laurence HERVOUET, receveuse, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que la receveuse a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'elle a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrite de passer dans ses écritures,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2025, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- - DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Madame Laurence HERVOUET, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Le compte administratif dressé par Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente, est présenté au comité syndical par Monsieur Michael DAVID, 1er vice-président :

:

N°28.01.2026-04 : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025

Le compte administratif dressé par Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente, est présenté au comité syndical par Monsieur Michael DAVID, 1er vice-président :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
Résultat de clôture 2024	259 189,10 €	25 823,80 €	285 012,90 €
Dépenses (Mandats émis en 2025)	1 546 766,97 €	41 061,34 €	1 587 828,31 €
Recettes (Titres émis en 2025)	1 448 206,64 €	36 354,79 €	1 484 561,43 €
Résultat de l'exercice 2025 (déficit)	-98 560,33 €	-4 706,55 €	-103 266,88 €
Résultat de clôture 2025	160 628,77 €	21 117,25 €	181 746,02 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025	EXECUTE 2025	TAUX D'EXECUTION
013	Atténuations de charges	24 457,90 €	44 745,32 €	183%
70	Produits services et ventes directe	341 900 €	347 173,46 €	101.54%
74	Dotations, subventions et participations	1 029 245 €	1 052 795,02 €	102%
75	Autres produits de gestion courante	- €	0,79 €	
77	Produits exceptionnels	- €	- €	
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et provisions	- €	- €	
Sous-Total 1 - Recettes réelles		1 395 603 €	1 444 714,59 €	104%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Excédent)	259 189,10 €	259 189,10 €	
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	4 773 €	3 492,05 €	
Sous-Total 2 - Recettes d'ordre		4 773,00 €	3 492,05 €	
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		1 659 565,00 €	1 707 395,74 €	104%

Recettes Famille

Les recettes familles sont en baisse entre 2024 et 2025 : - 11 984.26 €. Pour rappel, le BP 2025 avait été construit sans la marge habituelle liée aux variations potentielles des fréquentations que l'on peut subir chaque année, il avait été estimé et inscrit au réel. Les prévisions se sont avérées justes pour cette année 2025.

Recettes CAF

Sur les 419 460 € prévus au BP 2025, 459 798,96 € ont été perçus sur l'exercice 2025.

L'excédent de 40 338,86 € entre BP et réalisé, masque les sommes perçues en moins pour certains services, notamment pour l'accueil de loisirs et périscolaire Graine de Loustic et le service jeunesse. Cette baisse de prestation est liée aux variations des fréquentations annuelles et parfois à une mauvaise estimation prévisionnelle.

Néanmoins, certains versements non prévus au BP sont à noter :

- + 2 800 € sur le poste de chargé de coopération : financement d'1.2 ETP depuis la nouvelle convention territoriale globale co-signée avec la CAF et la COMPA en janvier 2025, contre 1 ETP en 2024.
- + 3 229 € régularisation 2024 Bonus « Mission renforcée » du Relais Petite Enfance (RPE)
- + 15 638 € Pour la crèche Les Lucioles : les sommes prévisionnelles avaient été minorées au vu des indus sur l'exercice précédent liés aux problématiques de remplissage. De plus, la CAF est plus favorable au secteur de la petite enfance avec le soutien des journées pédagogiques annuelles et des heures de préparation pour le personnel.
- + 8 625 € de fonds locaux pour le RPE (calculé selon le nombre d'ETP et selon l'activité du service)
- + 8 880.53 € Bonus heures handicap pour l'accueil d'enfants en situation de handicap sur l'accueil de loisirs et périscolaire L'île aux enfants.
- + 5 400 € de Bonus Mixité Sociale pour la crèche Les Libellules

Atténuations de charges

Il s'agit des recettes liées au remboursement des congés maladie des agents (CPAM, assurances statutaires) et du fonds national de compensation du supplément familial de traitement (FCSFT). L'année 2025 a été marquée par un taux d'arrêt maladie important. Il s'agit majoritairement d'arrêt maladie long (15 jours et plus) pour maladie ordinaire, congés maternité, accident de service.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025	EXECUTE 2025	TAUX EXECUTION
011	Charges à caractère général	209 812 €	165 676,45 €	79%
012	Charges de personnel	1 213 654 €	1 148 834,78 €	95%
65	Autres charges de gestion courante	199 499 €	199 365,33 €	100%
66	Charges financières	1 100 €	- €	0%
67	Charges spécifiques	200 €	63,90 €	32%
68	Dotations aux amortissements et provisions	400 €	- €	0%
	Sous-Total 1 - Dépenses réelles	1 624 665 €	1 513 940,46 €	93%
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	34 900 €	32 826,51 €	94%
	Sous-Total 2 - Dépenses d'ordre	34 900 €	32 826,51 €	94%
002	Résultat de fonctionnement reporté (Déficit)	- €	- €	
	TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 659 565 €	1 546 766,97 €	93%

Charges de personnel

L'augmentation des charges de personnel atteint 10.34% par rapport à l'exécuté 2024 contre 0.8% entre 2023 et 2024.

Cela s'explique par une très forte augmentation des arrêts maladie en 2025 et notamment des arrêts maladie de durée importante en lien avec des accidents de travail, des congés maternité, des congés longue maladie mais également des congés maladie ordinaire de longue durée.

Charges à caractère général

Pour 2025 : 165 676.45 € sur les 209 812 € inscrits au BP Représentant une légère augmentation de + 3.65%

Autres charges de gestion courante

Lors du budget 2025, une enveloppe de 12 000 € de possibilité d'augmentation des subventions avait été votée en complément des 141 391 € versés en 2024.

Après examen des demandes des associations et examen des comptes, le conseil syndical par délibération du 25 juin 2025 a voté une augmentation des subventions aux associations sous contrats d'objectifs de 10 109 €.

DEPENSES INVESTISSEMENT				
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025 (A)	EXECUTE 2025	RAR
	2051 -Concessions et frais similaires	4 825.00 €	4 825.00 €	-
20	Immobilisations incorporelles	4 825.00 €	4 825.00 €	-
	20421- Biens mobiliers, matériel et études	15 000.00 €	6 765.65 €	
204	Subvention d'équipement	15 000.00 €	6 765.65 €	
	21838 - Autre matériel informatique	6 845.00 €	6 206.14 €	
	21848 - Autres matériels de bureau et mobiliers	8 659.00 €	5 104.25 €	
	2185 - Matériel de téléphone	4 050.00 €	4 126.80 €	
	2188 -	20 100.00 €	10 541.45 €	801.00
	2158 - Autres immobilisation corporelles			
21	Immobilisations corporelles	39 654.00 €	25 978.64 €	801.00
	198 - neutralisation d'investissement	4 773.00 €	3 492.05 €	-
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	4 773.00 €	3 492.05 €	-
	TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	64 252.00 €	41 061.34 €	801.00

Le taux d'exécution est de 64% sans les restes à réaliser et de 65 % (à corriger en fonction des RAR) en les ajoutant. Ces derniers devront être reportés sur le BP 2026 (801 €).

En plus du renouvellement récurrent du matériel pédagogique, les investissement 2025 ont principalement porté sur le renouvellement du parc téléphone portable et d'une partie du parc informatique suite à des pannes, la mise en place d'enseignes pour l'accueil de loisirs et périscolaire de l'île aux enfants sur le bâtiment de la maison de l'enfance et de vitrophanie pour les locaux du siège administratif et de la crèche Les Lucioles.

Subvention d'investissement des associations : au BP 2025, 15 000 € de subvention d'investissement avaient été inscrits au budget. Sur les 7 500 € accordés au comité syndical du 25 juin 2025, seuls 6 765.65 € ont été consommés. Le versement de la subvention se faisait dans la limite des factures transmises par les associations.

RECETTES INVESTISSEMENT			
CODE	CHAPITRE	BP+DM 2025	EXECUTE 2025
	10222 - F.C.T.V.A.	3 528.20 €	3 528.28 €
	1068 - Excédents de fonctionnements capitalisés	- €	
10	Dotations, fonds divers et réserves	3 528.20 €	3 528.28 €
001	Solde d'exécution de la section	25 823.80 €	25 823.80 €
	280421- Amort. Biens mobiliers, matériel et études	4 773.00 €	3 492.05 €
	2805 -Amort.concessions et droits similaires, brevets, lice	2 625.00 €	2 384.37 €
	281838 - Amort.autre matériel informatique	4 368.00 €	4 194.95 €
	281848 - Amort.autres matériels de bureau et mobiliers	10 195.00 €	10 193.54 €
	28185 - Amort.autres matériels de téléphonie	50.00 €	50.20 €
	28188 - Amort.autres	12 889.00 €	12 511.40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	34 900.00 €	32 826.51 €
	TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	64 252.00 €	62 178.59 €

Les résultats sont conformes au compte de gestion.

Madame Anne-Marie CORDIER, Présidente, s'étant retiré au moment du vote,

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 11	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- -DECLARER que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2025 par Madame Laurence HERVOUET, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N°28.01.2026-05 : AFFECTATION DU RESULTAT

Après l'approbation du compte administratif 2025, il y a lieu de procéder à l'affectation du résultat conforme aux résultats des comptes de gestion de la trésorière.

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'exercice 2025 :	Déficit	- 98 560.33 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur :	Excédent	259 189.10 €
Résultat comptable cumulé :	Excédent	160 628.77 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section d'investissement de l'exercice :	Déficit	- 4 706.55 €
Résultat reporté à l'exercice antérieur :	Excédent	25 823.80 €

Résultat comptable cumulé :	Excédent	21 117.25 €
Dépenses d'investissement engagées non mandatées :		801.00 €

Excédent réel de financement 20 316.25 €

Le résultat d'investissement ne fait pas ressortir un besoin de financement.

Il n'est donc pas nécessaire d'affecter en investissement une partie du résultat de la section de fonctionnement.

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
D002 : Déficit reporté	R002 : Excédent reporté : 160 628,77 €	D001 : Solde d'exécution N-1	R001 : Solde d'exécution N-1 : 21 117,25 € R1068 : Excédent de fonctionnement capitalisé : 0

Après en avoir délibéré, le Comité syndical décide de :

Suffrages exprimés :			
Voix pour : 12	Voix contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 0

- Approuver l'affectation du résultat tel que présentée dans le tableau ci-dessus exposé.

2. DECISIONS PRISES PAR LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Décision 12.2025-01 convention partenariat Eco r'aide 2026 du 8 décembre 2025 fixant les engagements et responsabilités de chacun des partenaires concernant l'Eco r'aide 2026 qui se déroulera les 1, 2 et 3 juillet 2026 sur la commune de vair-sur-Loire.

3. ACTUALITÉS DU SIVOM

4. QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, Madame la Présidente, remercie les membres du comité syndical et lève la séance à 21h15.

Ordre des délibérations comité syndical du 28 janvier 2026	
n°28.01.2026-01	RENOUVELLEMENT D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION
n°28.01.2026-02	DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026
n°28.01.2026-03	APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2025
n°28.01.2026-04	APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2025
n°28.01.2026-05	AFFECTATION DU RESULTAT

Titulaires présents :

Elus Couffé : Daniel PAGEAU, Roseline VALEAU, Suzanne LELAURE

Elus Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI, Guillaume NIEL

Elus Mouzeil : Florence BEZIER, Jacqueline LE TEXIER, Damien LE BRETEC

Elus Le Cellier : Michael DAVID

Titulaires absents excusés :

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE (pouvoir à Cécile COTTINEAU)

Elus Le Cellier : Aurelia AUDRAIN, Philippe MOREL, Céline VERMOSEN

Elus Ligné : /

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER

Suppléants présents :

Elus Couffé : Cécile COTTINEAU (pouvoir de Frédéric DELANOUE), Sylvie FEILLARD

Elus Ligné : Maurice PERRION,

Suppléants absents excusés :

Elus Couffé : Sylvie LE MOAL, Eugénie MBIEMBI BOMODO

Elus Le Cellier : Stéphanie HERBETTE, Alice BAUDEL, Alix ERMENEUX, Philippe TRESSARD

Elus Ligné : Aurélie VASSAULT DUVAL, Anita MENET Déborah JOURDON

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE, Benoît DESORMEAUX, Marie RAFFIN, Nathalie TRUIN

La Présidente,



Anne-Marie CORDIER

La secrétaire de séance



Stéphanie BÉRITAULT